# Déclaration sur les indicateurs des principales incidences négatives

*30/06/2023*

Confidence must be earned

Amundi ASSET MANAGEMENT



Amundi ASSET MANAGEMENT

## CONTENTS

1. Introduction ..... 3

2. Description relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ..... 5

3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ..... 14

4. Politiques d'engagement ..... 20

a) EXCLUSION ..... 20

b) INTEGRATION DES FACTEURS ESG ..... 20

c) ENGAGEMENT ..... 20

d) VOTE ..... 20

e) SUIVI DES CONTROVERSES ..... 21

5. Référence aux normes internationales ..... 24

6. Comparaison historique ..... 26



Amundi
ASSET MANAGEMENT

# 1. Introduction

Amundi Private Equity Funds , 969500HGDY321R5PAJ83, prend en compte les indicateurs des principales incidences négatives dans ses décisions d'investissement. Le rapport présent est la version consolidée du rapport sur les indicateurs des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'Amundi Private Equity Funds.

Ce rapport sur les principales incidences négatives sur les facteur de durabilité couvre la période de référence du 1er Janvier au 31 Décembre 2022.

Une synthèse des principales incidences négatives considérées par Amundi est présentée dans le tableau ci-dessous :

| **Champ d'application** | **Thème** | **Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité** | **Numéro** |
|---|---|---|---|
| **Investissements dans des sociétés** | Emissions de gaz à effet de serre | Emissions de GES (niveau 1, 2, 3) | 1 |
| | | Empreinte carbone | 2 |
| | | Intensité des GES des sociétés bénéficiaires des investissements | 3 |
| | | Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 4 |
| | | Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | 5 |
| | | Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | 6 |
| | Biodiversité | Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | 7 |
| | Eau | Rejets dans l'eau | 8 |
| | Déchets | Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | 9 |
| | Emissions | *Additionnel :* Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | 4 (Table 2) |
| | Les questions sociales et de personnel | Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | 10 |
| | | Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 11 |
| | | Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | 12 |
| | | Mixité au sein des organes de gouvernance | 13 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | 14 |
| | Droits de l'homme | *Additionnel :* Absence de politique en matière de droits de l'homme | 9 (Table 3) |
| **Investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux** | Environnement | Intensité de GES | 15 |
| | Social | Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | 16 |
| **Investissements dans des actifs immobiliers** | Environnemental | Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers | 17 |
| | | Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | 18 |
| | Consommation d'énergie | Additionnel : Intensité de consommation d'énergie | 19 |

# 2. Description relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

## Tableau 1 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

### a) INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIETES

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | | Elément de mesure | Incidences [Année n] – PEF Direct | Incidences [Année n] – PEF FoF | Incidences [Année n] – PEF Consolidé | Incidences [Année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante *(voir la section e) pour plus informations)* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT | | | | | | | |
| **Emissions de gaz à effet de serre (GES)** | 1. Emissions de GES | Emissions de GES de niveau 1 | 23 693,5 $tCO_2e$ | 4 362 288,08 $tCO_2e$ | 4385981,58 $tCO_2e$ | | Coverage rate in % of AuM : 21% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone |
| | | Emissions de GES de niveau 2 | 6 606,6 $tCO_2e$ | 333131,70 $tCO_2e$ | 339738,30 $tCO_2e$ | | Coverage rate in % of AuM : 21% | *Vote* :*Thème prioritaire de la politique de vote sur la transition énergétique |
| | | Emissions de GES de niveau 3 | 216 976,41 $tCO_2e$ | 5710625,04 $tCO_2e$ | 5927601,45 $tCO_2e$ | | Coverage rate in % of AuM : 19% | *Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG |
| | | Emissions totales de GES | 231657,51 $tCO_2e$ | 10377102,08 $tCO_2e$ | 10608759,59 $tCO_2e$ | | Coverage rate in % of AuM : 20% | |
| | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone | 31,79 $tCO_2e$ /M€ | 35,72 $tCO_2e$ /M€ | 35,41 $tCO_2e$ /M€ | | Coverage rate in % of AuM : 21% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone |



Amundi ASSET MANAGEMENT

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | *Vote* :*Thème prioritaire de la politique de vote sur la transition énergétique<br>*Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG |
| | 3. . Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | 0,98 $tCO_2e$ /M€ | 4,55 $tCO_2e$ /M€ | 4,27 $tCO_2e$ /M€ | | Coverage rate in % of AuM : 23% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone<br>*Vote* :*Thème prioritaire de la politique de vote sur la transition énergétique<br>*Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire |
| | 4. Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 6% | 2% | 2,1% | | Coverage rate in % of AuM : 47% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone<br>*Vote* :*Thème prioritaire de la politique de vote sur la transition énergétique<br>*Politique d'exclusion ;* Inclus dans la politique d'exclusion lié au charbon et aux hydrocarbures non conventionnels |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui | 12% for consumption<br>19% for production | 27% for consumption | 26% for consumption | | Coverage rate in % of AuM : 30% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone<br>*Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du |



Amundi
ASSET MANAGEMENT

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | | | | | | modèle de notation ESG propriétaire |
| | 6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | 0,05 GWh/M€ | 3,01 GWh/M€ | 5,56 GWh/M€ | | Coverage rate in % of AuM : 10% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone<br>*Intégration du score ESG :* Inclus dans le piler environnemental du modèle de notation ESG propriétaire |
| **Biodiversité** | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 10% | 1% | 1,7% | | Coverage rate in % of AuM : 26% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la préservation du capital net<br>*Suivi des controverses* :*Dépistage au sein d'un large univers d'émettteurs, en tenant compte des niveaux d'alertes relatives à la biodiversité et l'utilisation des sols<br>*Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire |



Amundi
ASSET MANAGEMENT

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Eau** | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euro d'euros investi, en moyenne pondérée | 2,49 Tonnes / M€ | 0,05 Tonnes / M€ | 0,24 Tonnes / M€ | | Coverage rate in % of AuM : 53% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la préservation du capital naturel<br>*Suivi des controverses* :*Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant en compte des niveaux d'alertes relatives à la biodiversité et aux déchets<br>*Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire |
| **Déchets** | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 14,1 Tonnes / M€ | 2,06 Tonnes / M€ | 2,98 Tonnes / M€ | | Coverage rate in % of AuM : 53% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la préservation du capital net<br>*Suivi des controverses* :*Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alertes relatives aux émissions toxiques, aux rejets et aux déchets<br>*Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire |
| | | INDICATEURS LIES AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTI | | | | | | |



Amundi
ASSET MANAGEMENT

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Les questions sociales et de personnel** | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% | 9% | 8% | | Coverage rate in % of AuM : 54% | *Exclusion :* Sont exclus les émetteurs qui violent, de manière répétée et sérieuse, un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial, sans action corrective crédible.<br>*Engagement :* Thème d'engagement sur la cohésion sociale<br>*Vote* :*Politique de vote sur les entreprises aux pratiques sociales controversées<br>*Suivi des controverses* :*Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations de la UNGC. |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de | 61% | 41% | 42% | | Coverage rate in % of AuM : 38% | *Engagement :* Thème d'engagement sur une gouvernance forte pour le développement durable.<br>*Vote* :*Politique de vote sur les entreprises aux pratiques sociales controversées<br>*Suivi des controverses* :*Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux politiques publiques et aux incidents de gouvernance. |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | remédier à de telles violations | | | | | | |
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 13,8% | 14% | 14% | | Coverage rate in % of AuM : 32% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la cohésion sociale<br>*Suivi des controverses* :*Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux relations de travail te la gestion des employés |
| | 13. Mixité au sein du conseil d'administration | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 14% | 16% | 16% | | Coverage rate in % of AuM : 42% | *Engagement :* La généralisation de la mixité fait partie de la politique d'engagement via le lancement en 2020 du 30% Club France Investor Group dont Amundi est devenu co-président<br>*Vote* :*Politique de vote sur les entreprises aux pratiques sociales controversées |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% | 0% | 0% | | Coverage rate in % of AuM : 34% | *Intégration au score ESG :* Les armes controversées sont exclues conformément à la politique d'exclusion des armes. Dans le cadre de sa politique d'exclusion, Amundi peut dialoguer avec certains émetteurs pour confirmer leur exposition à des armes controversées. |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | armes biologiques) | | | | | | | *Vote* :*Politique de vote sur les entreprises aux pratiques sociales controversées |

**Veuillez noter qu'Amundi Real Assets investit dans des sociétés non cotées avec des systèmes de vote et des couvertures médiatiques limités. Par conséquent, Amundi Private Equity Funds engage les dirigeants des sociétés par le biais de réunions, d'entretiens, de feuilles de route ESG, etc. et la surveillance des controverses est réalisée par les analystes d'Amundi pendant les périodes de pré-investissement et de détention par la collecte d'information auprès des sociétés et une analyse média.*

## b) INDICACATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES EMETTEURS SOUVERAINS ET SUPRANATIONAUX

| **Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité** | | **Elément de mesure** | **Incidences [année n]** | **Incidences [année n-1]** | **Explication** | **Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Environnemental** | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement | | | | *Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire des souverains |
| **Social** | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. | | | | *Exclusion :* Les pays figurant sur la liste des sanctions de l'Union européenne (UE) assorties d'une sanction consistant en un gel des actifs et d'un indice de sanction au plus haut niveau (prenant en compte les sanctions des Etats-Unis et de l'UE) sont exclus, après examen et validation formels par le Comité de notation d'Amundi. |

## c) INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Elément de mesure | Incidences [année n] | Incidences [année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Combustibles fossiles** | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | | | | |
| **Efficacité énergétique** | 18. . Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | | | | |

## d) AUTRES INDICATEURS RELATIFS AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Elément de mesure | Incidences [Année n] – PEF Direct | Incidences [Année n] – PEF FoF | Incidences [Année n] – PEF Consolidé | Incidences [Année n-1] | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Émissions** | Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins | 93% | 76% | 77% | | Coverage rate in % of AuM : 43% | *Engagement :* Thème d'engagement sur la transition vers une économie bas carbone<br>*Vote* :* Exigence de critères liées à la transition énergétique dans la rémunération des dirigeants pour les secteurs ayant un impact important sur le climat, utilisation du droit de vote comme escalade en cas d'incidences négatives notables |

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | du respect de l'accord de Paris | | | | | | *Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire |
| **Lutte contre la corruption** | Absence de politiques de lutte contre la corruption | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de lutte contre la corruption conformes à la Convention des Nations unies contre la corruption | 44% | 91% | 88% | | Coverage rate in number of companies : 55% | *Intégration du score ESG :* Inclus dans le pilier social du modèle de notation ESG propriétaire<br>*Suivi des controverses :* Dépistage au sein d'un large univers d'émetteurs, en tenant compte des niveaux d'alerte relatifs aux violations de la UNGC |

**Veuillez noter qu'Amundi Real Assets investit dans des sociétés non cotées avec des systèmes de vote et des couvertures médiatiques limités. Par conséquent, Amundi Private Equity Funds engage les dirigeants des sociétés par le biais de réunions, d'entretiens, de feuilles de route ESG, etc. et la surveillance des controverses est réalisée par les analystes d'Amundi pendant les périodes de pré-investissement et de détention par la collecte d'information auprès des sociétés et une analyse média.*

## e) Objectifs

Définir des objectifs pour les différents indicateurs des principales incidences négatives, alignés sur des scénarios scientifiques, reste un défi. Comme le suivi de ces indicateurs a débuté seulement cette année et compte tenu du large éventail de classes d'actifs et de régions du monde dans lesquelles Amundi investit, nous ne disposons pas encore des cadres analytiques et des données nécessaires permettant de définir des objectifs pour chaque principale incidence négative. Amundi continuera à faire évoluer son approche concernant les principales incidences négatives dans les années à venir, en fonction des scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients.

# 3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

## 3.1 Priorisation des politiques

Amundi a fait de l'investissement responsable l'un de ses piliers fondateurs depuis sa création en 2010. En 2018, Amundi a lancé un plan d'action sur 3 ans visant à intégrer l'ESG dans 100% de ses fonds ouverts en gestion active. Le 8 Décembre 2021, dans le but de renforcer encore ses engagements, Amundi a mis en place un nouveau plan Ambition ESG 2025.

Le plan définit trois objectifs :

- Augmenter le niveau d'ambition de ses solutions d'épargne en termes d'investissement responsable ;
- Engager le plus grand nombre d'entreprises dans la définition de stratégies crédibles d'alignement sur l'objectif Net Zero 2050 ;
- Aligner ses employés et ses actionnaires sur ses nouvelles ambitions.

Les politiques suivantes soutiennent le plan Ambition ESG 2025 et alimentent les processus d'Amundi pour l'identification, le suivi et l'atténuation des principaux impacts négatifs découlant de ses activités d'investissement :

| **Politique Amundi Groupe** | **Principales incidences négatives – priorités thématiques** | **Processus d'approbation et de révision** |
|---|---|---|
| **Politique d'investissement responsable 2022** | *Exclusion* : Armes controversées, controverses liés au Pacte mondial de l'ONU<br>*Exclusions sectorielles* : Tabac, Charbon, Pétrole et Gaz non conventionnels<br>*Intégration ESG* : 38 enjeux ESG matériels identifies et priorisés par secteur économique<br>*Politiques produit* : ESG mainstream, Net Zero, Impact | Conseil d'administration Amundi Asset Management, 12/10/22<br>Mis à jour annuellement |
| **Stratégie climat ("Say on climate") 2022** | Changement climatique<br>Transition énergétique | Assemblée générale, 18/05/22 |
| **Politique de vote 2022** | La transition énergétique, notamment la décarbonisation de nos économies<br>La cohésion sociale, notamment par le contrôle de l'équilibre salarial dans le cadre des politiques de rémunération, l'implication des salariés dans la gouvernance des entreprises et l'actionnariat salarié. | Conseil d'administration Amundi Asset Management, 02/07/23<br>Mis à jour annuellement |
| **Responsible Investor Charter of Amundi Real Assets** | Agir pour le climat<br>Accroître la transparence<br>Aligner les intérêts de toutes les parties prenantes | Conseil d'administration Amundi Asset Management, 07/2022 |

Amundi continuera d'ajuster sa stratégie climatique dans les années à venir, en fonction des scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en développant des solutions d'investissement pour accélérer la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité à l'horizon 2050.

## 3.2 Gouvernance

Amundi Real Assets, dont fait partie Amundi Private Equity Funds, s'appuie principalement sur la gouvernance ESG d'Amundi Groupe

**Supervision de la stratégie d'investissement responsable par le Conseil d'Administration**

Les missions du Conseil d'Administration ont trait à la définition des orientations stratégiques de l'activité d'Amundi, en veillant à leur mise en œuvre opérationnelle par la Direction Générale. Ainsi, la stratégie d'investissement responsable entre pleinement dans le périmètre de ses réflexions et décisions. Ce rôle est explicitement décrit dans l'Article 2 de son Règlement Intérieur puisqu'il « examine régulièrement, en lien avec la stratégie qu'il a définie, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence ».

**Une organisation interne dédiée au suivi et à la gestion de la stratégie d'investissement responsable**

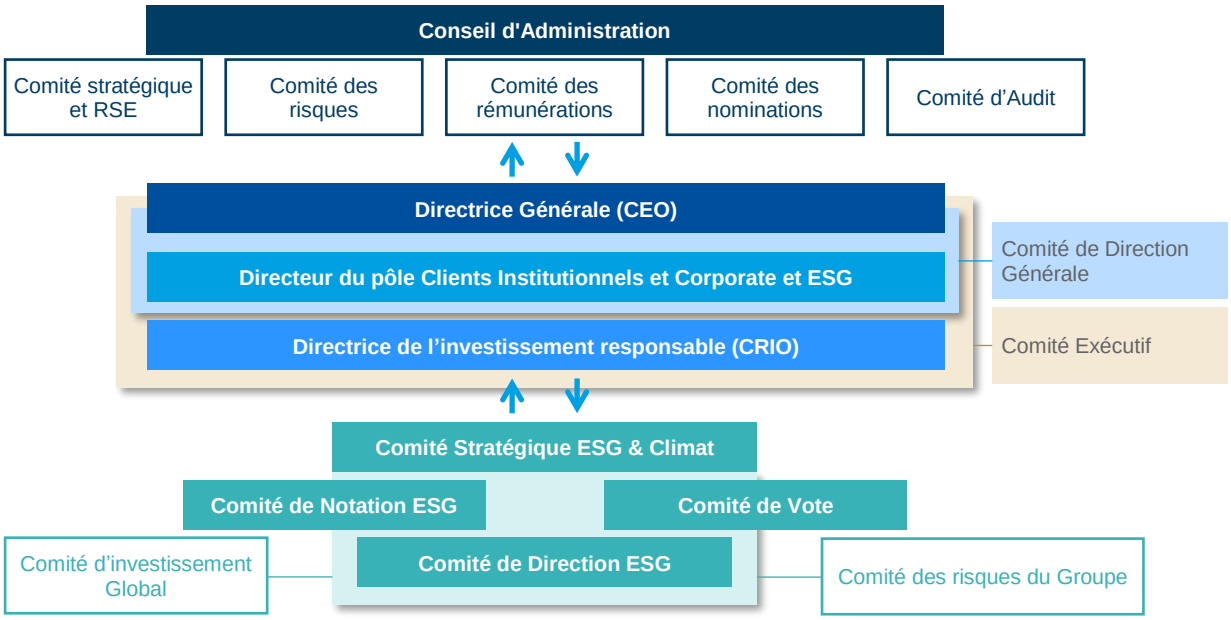


Au sein de la gouvernance ci-dessus, quatre comités sont entièrement dédiés à l'ESG, assurant un suivi régulier et structuré de l'ensemble des travaux réalisés. La directrice générale d'Amundi participe régulièrement aux réunions de ces comités.

### Le Comité Stratégique ESG & Climat (12)

Ce Comité mensuel, présidé par la Directrice Générale, définit, valide et pilote la stratégie ESG et Climat, ainsi que la politique d'investissement responsable d'Amundi. Il a plus précisément vocation à :

- définir, valider et assurer le suivi de la stratégie ESG et Climat d'Amundi ;
- valider les grandes orientations stratégiques de la politique d'investissement responsable (politique sectorielle, politique
- d'exclusion, politique de vote, politique d'engagement) ;suivre les projets stratégiques clés.

### Le Comité de Vote (13)

Ce Comité est présidé par le membre de la Direction Générale en charge de la supervision de l'Investissement Responsable. Il se tient une fois par an pour valider la politique de vote, et de manière ad hoc le reste de l'année pour :

- conseiller la décision de vote en Assemblée générale pour des situations spécifiques où les membres sont sollicités pour donner leur point de vue en qualité d'experts ;
- valider la politique de vote d'Amundi (pour les entités couvertes) et ses règles de mise en œuvre ;
- valider les approches spécifiques / locales qui ne sont pas directement couvertes par la politique de vote ;
- valider les rapports périodiques sur la divulgation des votes.

Il convient de noter qu'ARA décline la politique de vote d'Amundi en s'adaptant aux sociétés non cotées, avec l'objectif de promouvoir la nécessité pour la gouvernance et les conseils d'administration des entreprises de comprendre les défis environnementaux et sociaux, qu'il s'agisse d'opportunités ou de risques.

### Le Comité de Notation ESG (14)

Présidé par la Directrice de l'Investissement Responsable, ce Comité se réunit tous les mois et a pour objectifs de :

- valider la méthodologie ESG standard d'Amundi ;
- revoir les politiques d'exclusion et les politiques sectorielles et valider les règles d'application ;
- examiner et arbitrer des questions de notation ESG individuelles, et établir si nécessaire une jurisprudence Amundi (ajustements de méthodologies standard ESG demandés par des gérants de portefeuille).

### Le Comité de Direction ESG (15)

Ce Comité hebdomadaire est présidé par le membre de la Direction Générale en charge de la supervision de l'Investissement Responsable. Il est consacré à la définition et la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement responsable par l'équipe d'investissement responsable et se concentre notamment sur le suivi des éléments suivants : développement commercial, Ressources Humaines, budget, projets réglementaires, audits, campagnes de communication ESG, Initiatives de place et sujets de communications spécifiques.

La Directrice de l'Investissement Responsable participe également au Comité d'Investissement du Groupe.

### Gestion des risques

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau de contrôle réalisé par les équipes de gestion des risques qui vérifient la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les contraintes ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles ESG spécifiques aux fonds

**Focus sur la gouvernance ESG d'Amundi Real Assets :**

- Une équipe ESG dédiée à la plateforme Amundi Actifs Réels

Cette équipe, dont les missions sont détaillées en section IV de la politique d'investissement responsable d'Amundi Real Assets, travaille en étroite collaboration avec les équipes de gestion et les membres de l'équipe ESG centrale d'Amundi groupe.

- Un Comité de Direction Actifs Réels dédié à l'ESG

Le Comité de Direction Amundi Actifs Réels inscrit à l'ordre du jour, a minima une fois par trimestre, les sujets liés à l'ESG et à l'impact sur les actifs réels.

- Une communauté de « Front runners ESG »

Ces représentants de l'ESG ont été identifiés au sein des différentes équipes de la plateforme Amundi Actifs Réels (gestion, analyse ESG, commerciaux, marketing, juridique, etc.) pour partager sur tous les sujets communs en matière d'investissement responsable au sein des expertises actifs réels et plus généralement pour assurer la cohérence et porter l'ambition collective. Concrètement, ces rencontres donnent lieu notamment à des échanges sur les évolutions réglementaires et à un partage d'informations et de bonnes pratiques inter-expertises.

En parallèle, les enjeux relatifs aux piliers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, sont intégrés à tous les Comités d'Investissements des six différentes expertises d'Amundi Actifs Réels

**Gouvernance ESG spécifique au sein d'Amundi Private Equity Funds :**

- Le Comité de Gestion d'Amundi PEF est informé de toutes les évolutions ESG afin de les intégrer dans sa gouvernance et sa gestion des fonds.

- Le Comité d'investissement d'Amundi PEF intègre tous les aspects ESG dans l'étude de ses dossiers d'investissement. En particulier, les documents de support du Comité incluent des rapports sur les diligences ESG réalisées au préalable, qui sont pris en compte par les membres du Comité lors de leurs décisions d'investissement.

- Les questions ESG sont systématiquement abordées lors des réunions hebdomadaires des équipes de gestion (Fonds directs et Multigestion), y compris les évolutions réglementaires, les résultats des due diligences, le reporting et les éventuelles demandes des clients.

## 3.3 Méthodologies et source des données

**Principes généraux**

Afin de publier des indicateurs qui représentent au mieux les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au niveau de l'entité, Amundi a adopté une approche pour le calcul et la gestion des indicateurs sur les principales incidences négatives qui est fondée sur le principe de la couverture de portefeuille. Par conséquent, les données couvertes sont divisées par les seuls actifs auxquels elles se rapportent

Bien qu'Amundi ait identifié les incidences négatives à court et à long terme les plus à même d'avoir un impact significatif sur les portefeuilles d'investissement, les informations disponibles pour évaluer les principales incidences négatives sont limitées et manquent souvent de standardisation entre les secteurs et les régions. Par conséquent, l'approche d'Amundi en matière d'évaluation des principales incidences négatives est appliquée de manière ascendante au niveau des portefeuilles. De plus, les

portefeuilles d'investissement peuvent être exposés à des incidences négatives importantes et chroniques variables en fonction des zones géographiques des entreprises.

Les indicateurs présentés dans la section 2 excluent :

- Les investissements qui ne sont pas gérés directement par AMUNDI PRIVATE EQUITY FUND
- Les investissements pour lesquels AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS est la société de gestion et qui sont délégués à un gestionnaire externe.

**Sélection des indicateurs additionnels de principales incidences négatives**

Amundi a identifié les indicateurs additionnels dans les tableaux 2 et 3 du règlement délégué en évaluant

i) leur pertinence par rapport aux priorités stratégiques ESG d'Amundi telles que décrites dans les politiques globales décrites à la section 3.1 ;

ii) ii) la disponibilité des données pour mesurer la gravité de l'impact de ces risques au sein de l'univers d'investissement.

**Limites méthodologiques**

Les limites de notre méthodologie sont par construction liées à l'utilisation de données ESG. L'univers des données ESG est en cours de standardisation, ce qui peut avoir un impact sur la qualité des données ; la couverture des données est également limitée. Les réglementations actuelles et futures amélioreront la normalisation des rapports et des informations fournies par les entreprises sur lesquelles reposent les données ESG.

Amundi Real Assets est également confrontée à un deuxième niveau de difficulté dans la collecte des données ESG, les entreprises investies n'étant pas cotées et donc moins matures en ce qui concerne les données ESG. La normalisation prochaine des pratiques de reporting extra-financier concerne principalement les entreprises d'une certaine taille. Or, de nombreuses entreprises investies dans le PEF ne répondent pas à ces critères.

Nous sommes conscients de ces limites que nous atténuons par une combinaison d'approches : une évaluation qualitative structurée des scores ESG par notre équipe de recherche ESG, la mise en place d'une gouvernance forte, une campagne de collecte de données réalisée directement auprès des entreprises investies, un soutien technique et logistique aux entreprises collectant des données et un processus visant à assurer la fiabilité des données ESG.

Enfin, dans certains cas spécifiques, il peut être difficile d'obtenir les données des portefeuilles. Malgré nos efforts pour récupérer toutes les données nécessaires (voir également la section ci-dessous), un manque de disponibilité des données peut avoir un impact sur une certaine partie de nos actifs. Nous encourageons les lecteurs à faire preuve de prudence et à tenir compte de cette marge d'erreur potentielle lors de l'interprétation et de l'utilisation des informations fournies.

**Sources de données**

Amundi Private Equity Funds ne fait pas appel à des fournisseurs de données externes. Les données sont donc collectées directement auprès des entreprises investies et des GPs. Sirsa, un cabinet de conseil en ESG et éditeur de logiciels de reporting (Reporting21), assiste Amundi PEF dans cette tâche.

**Les différentes approches selon la couverture des données**

La couverture des données est inégale entre les différents indicateurs des principales incidences négatives. Dans le cas des indicateurs dont la couverture est inférieure à 100% (par exemple l'écart de

rémunération entre hommes et femmes non corrigé, ou les rejets dans l'eau), Amundi a adopté une approche conservatrice pour les indicateurs qualitatifs (ex : Oui / Non à l'absence de processus et de mécanisme de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE) et avons retenu une réponse négative en cas d'absence de donnée disponible. Pour les indicateurs quantitatifs a été adopté une approche de calcul sur le périmètre des sociétés répondantes uniquement.

Pour les investissements dans des fonds tiers, la source de données utilisée a été les valeurs des indicateurs des principales incidences négatives déclarées par les gérants externes.

Amundi se réserve le droit de modifier cette méthodologie et ses sources de données à l'avenir.

# 4. Politiques d'engagement

En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Amundi a le devoir fiduciaire de contribuer positivement à relever les grands défis socio-économiques et environnementaux dans l'intérêt de ses clients, de ses parties prenantes et de la société. Pour cette raison, Amundi a adopté le concept de « double matérialité » autour duquel nous construisons notre analyse ESG et notre méthodologie de notation. Cela signifie que nous évaluons non seulement la façon dont les facteurs ESG peuvent avoir un impact matériel sur la valeur des entreprises, mais nous évaluons également l'impact de l'entreprise sur l'environnement, les questions sociales ou les droits de l'homme. Amundi considère les PAI à travers une combinaison d'approches qui peuvent varier selon la classe d'actifs, le processus de placement ou le type de stratégie et la gamme de fonds.

## a) EXCLUSION

Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, sectorielles, et basées sur l'activité, qui couvrent certaines des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérées dans le Règlement *Disclosure*. Cette approche est appliquée à tous les fonds d'Amundi couverts par la politique d'exclusion Amundi[1].

## b) INTEGRATION DES FACTEURS ESG

Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à tous ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable[2]). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les principaux impacts sur les facteurs de durabilité ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard. Tous les critères sont disponibles dans le système de gestion de portefeuille.

## c) ENGAGEMENT[3]

L'engagement est un processus continu, axé sur des objectifs visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises détenues. L'objectif de l'engagement peut être classé en deux catégories : engagement auprès d'un émetteur afin qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale ; engagement auprès d'un émetteur afin qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits de l'homme ou à d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société et l'économie mondiale. Cette approche s'applique à tous les produits d'Amundi. En 2022, Amundi a entrepris des actions d'engagement auprès de 2115 entreprises.

## d) VOTE

La politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de tous les enjeux de long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les questions ESG matérielles. Pour plus d'information, veuillez consulter la Politique de vote et le Rapport de vote d'Amundi[4]. Cette approche

1 Se référer à la Politique d'investissement responsable pour plus d'informations sur le champ d'application et toujours consulter les documents précontractuels des Fonds pour obtenir des informations complètes sur l'intégration ESG.

2 Lorsque cela est techniquement possible. Certaines exceptions ont été définies, elles concernent les fonds pour lesquels la fonctionnalité de gestion active est limitée, tels que les fonds "Buy and Watch" ou les organismes de titrisation, les fonds immobiliers et alternatifs, les fonds non gérés sur les plateformes d'investissement d'Amundi et fonds délégués, fonds à forte concentration dans l'indice ou ceux qui présentent une couverture limitée d'émetteurs notables, les produits des plateformes d'hébergement (Fund Hosting). Se référer à la politique d'investissement responsable d'Amundi pour des informations supplémentaires sur le champ d'application et toujours consulter les documents précontractuels des Fonds pour obtenir des informations complètes sur l'intégration ESG.

3 Des informations supplémentaires sur la politique d'engagement d'Amundi est disponible dans notre rapport d'engagement 2021

4 https://www.amundi.fr/fr_instit/ESG/Documentation

s'applique par défaut à tous les fonds d'Amundi. Amundi Real Assets investit majoritairement dans des actifs sans système de vote, la politique de vote d'Amundi est donc traduite au mieux à travers actions et engagements auprès des sociétés investies.

## e) SUIVI DES CONTROVERSES

Amundi a développé un système de suivi des controverses qui repose sur les données tierces de trois fournisseurs afin d'identifier de manière systématique les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par les analystes ESG, et l'examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique différemment pour Amundi Real Assets. Les controverses sont suivies à travers le processus de due diligence pendant la phase de pré-investissement et la campagne annuelle de reporting ESG (collecte de données, entretiens ESG) pendant la période de détention.

Pour les fonds ouverts gérés activement, relevant des Articles 8 et 9, Amundi prend en compte toutes les PAI obligatoires applicables à la stratégie du produit et s'appuie sur une combinaison partielle ou totale des approches mentionnées ci-dessus.

Pour les fonds relevant de l'article 6, Amundi prend en considération le PAI n°14 dans sa politique d'exclusion normative sur les armes (voir tableau ci-dessous).

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque PAI, l'approche généralement mise en œuvre au niveau du Groupe Amundi. Des **approches spécifiques peuvent également être appliquées au niveau des produits ; dans ce cas, l'approche spécifique est également décrite dans la documentation précontractuelle. Le cas échéant, les PAI sont classés par ordre de priorité en fonction des objectifs ou des caractéristiques durables du fonds, pour autant que toutes les normes minimales soient respectées**.

### Tableau 3: Approche d'Amundi concernant les principales incidences négatives

| # | Métrique | Champ d'application – principes généraux |
|---|---|---|
| 1 | **Emissions de GES (Scope 1, 2, 3 et total)** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs<br>*Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ ou de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire) |
| 2 | **Empreinte carbone** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs<br>*Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ ou de sélectivité 'inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire) |
| 3 | **Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs<br>*Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ ou de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire) |
| 4 | **Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs<br>*Politique d'exclusion (charbon et hydrocarbures non conventionnels) :* fonds actifs et fonds passifs ESG (qui appliquent la politique sectorielle d'Amundi) |
| 5 | **Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ ou de sélectivité 'inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire) |
| 6 | | *Engagement :* fonds passifs et fonds actifs |

| | | |
|---|---|---|
| | **Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique** | *Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration et/ ou de séeéctivité de notation ESG |
| 7 | **Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Suivi des controverses* :*fonds actifs<br>*Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ ou de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire). |
| 8 | **Rejets dans l'eau** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Suivi des controverses:* fonds actifs<br>*Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ ou de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire). |
| 9 | **Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Suivi des controverses* :*fonds actifs<br>*Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ ou de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire). |
| 4 (tableau 2) | **Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ ou de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire) |
| 10 | **Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales** | *Exclusion (principes du Pacte mondial des Nations unies) :* fonds actifs et fonds passifs ESG (qui appliquent la politique sectorielle d'Amundi).<br>*Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs<br>*Suivi des controverses* :*fonds actifs |
| 11 | **Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler du respect des principes du Pacte mondial et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs<br>*Suivi des controverses* :*fonds actifs |
| 12 | **Ecart de rémunération entre les sexes non corrigé** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs<br>*Suivi des controverses* :*fonds actifs |
| 13 | **Mixité au sein des organes de gouvernance** | *Engagement :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs |
| 14 | **Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)** | *Politique d'exclusion :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Vote* :*fonds actifs et fonds passifs<br>*Engagement :* fonds actifs et fonds passifs |

| | | |
|---|---|---|
| 15 (tableau 3) | **Absence de politiques de lutte contre la corruption** | *Vote :* fonds actifs et fonds passifs<br>*Suivi des controverses :* fonds actifs |
| 15 | **Intensité de GES** | *Intégration du score ESG :* fonds actifs avec des approches d'amélioration de notation ESG et/ou de sélectivité (inclus dans le pilier environnemental du modèle de notation ESG propriétaire). |
| 16 | **Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales** | *Exclusion :* fonds actifs et passifs ESG |
| 17 | **Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers** | |
| 18 | **Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique** | |

Ces politiques d'engagement sont revues et adaptées en fonction des résultats des indicateurs des principales incidences négatives à chaque période de publication.

# 5. Référence aux normes internationales

Amundi participe activement aux groupes de travail visant à développer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est membre (liste non exhaustive) : de l'Association Française de Gestion (AFG) ; de l'EFAMA (European Fund and Asset Management Association) ; de l'Institut Français des Administrateurs (IFA) ; de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale (ORSE) ; de l'Association Française des Analystes Financiers (SFAF) ; des Forums Européens de l'Investissement Durable (FID) en France, Espagne, Italie, Suède ; des FID canadien, japonais et australien ; et de l'association française Entreprises pour l'Environnement. Amundi est également membre et administrateur de Finansol.

Par ailleurs, Amundi soutient la chaire académique "Finance durable et investissement responsable", créée en 2007, parrainée par l'AFG et animée par l'Ecole Polytechnique et l'Institut d'Economie Industrielle "IDEI" de Toulouse.

En juillet 2021, Amundi a rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers, s'engageant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt.

| **Principales incidences négatives** | | **Standards, initiatives et politiques publiques relatives aux principales incidences négatives** |
|---|---|---|
| 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 4 (tableau 2) | **Emissions de GES**<br>**Empreinte carbone**<br>**Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements**<br>**Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles**<br>**Part de consommation et de production non renouvelable**<br>**Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique**<br>**Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone** | Paris Agreement on Climate<br>Sustainable Development Goals (SDGs)<br>EU Taxonomy<br>Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI)<br>Climate Action 100+<br>Carbon Disclosure Project (CDP)<br>Science-based Targets initiative<br>Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)<br>The Japan TCFD Consortium<br>Montréal Carbon Pledge<br>Portfolio Decarbonisation Coalition (PDC)<br>Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)<br>Asia Investor Group on Climate Change (AIGCC)<br>Investors for a Just Transition |
| 7,8,9 | **Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité**<br>**Rejets dans l'eau**<br>**Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs** | Task Force on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)<br>Finance for Biodiversity Pledge<br>Farm Animal Investment Risk and Return (FAIRR)<br>Investor Action on Antimicrobial Resistance<br>CDP Water<br>CDP Forest<br>Fondation de la Mer<br>Global Reporting Initiative (GRI) |
| 10, 11 | **Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales**<br>**Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et** | UN Global Compact<br>OECD Guidelines on Multinational Enterprises<br>UN Guiding Principles on Business and Human Rights<br>PRI Human Rights Engagement<br>Human Rights Reporting and Assurance Frameworks Initiative |

| | | |
|---|---|---|
| | **des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** | |
| 12 | **Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes** | Workforce Disclosure Initiative (WDI)<br>Platform Living Wage Financials (PLWF) |
| 13 | **Mixité au sein des organes de gouvernance** | The 30% Club France Investor Group<br>International Corporate Governance network (ICGN) |
| 14 | **Exposition à des armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions armes chimiques ou armes biologiques)** | Ottawa and Oslo treaties |
| **15 (tableau 3)** | **Absence de politiques de lutte contre la corruption** | |
| 15 | **Intensité de GES** | Paris Agreement on Climate<br>Green bond principles |
| 16 | **Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales** | International Bill of Human Rights |
| 17 | **Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers** | Réglementation SFDR |
| 18 | **Exposition à des actifs immobilier inefficaces sur le plan énérgétique** | Diagnostic de performance énergétique dont la méthodologie de calcul est déterminée par la réglementation de chaque pays. |

Dans les paragraphes suivants nous détaillerons les normes internationalement reconnues qui sont les plus pertinentes dans la prise en compte des principales incidences négatives.

## Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi)

Principales incidences négatives 1-6 : Emissions de gaz à effet de serre (GES)

En rejoignant la Net Zero Asset Managers Initiative, Amundi adhère aux objectifs mondiaux de neutralité carbone, et prend activement des mesures pour accélérer l'alignement des investissements sur un objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant. Dans le cadre de cet engagement, Amundi s'est fixé un objectif de réduction de son impact climatique dévoilé en 2022 :

1. 18% des encours d'Amundi seront alignés Net Zero d'ici 2025. Amundi considère que l'engagement d'alignement doit être contraignant pour les stratégies d'investissement, par conséquent les 18% seront uniquement composés de fonds et de mandats avec des objectifs d'alignement Net Zero ;
2. 100% des entreprises en portefeuille avec une empreinte carbone calculée d'ici 2025. Par le dialogue, Amundi PEF invite les entreprises à progresser dans la lutte contre le changement climatique (calcul de l'empreinte carbone, actions de réduction des émissions de carbone, trajectoire climatique, certification, etc.)

# 6. Comparaison historique

Une comparaison historique de la période rapportée par rapport à l'année précédente sera effectuée à partir du rapport 2024.